



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-001

Objet :
**Autorisation de
signature du Projet
Educatif de Territoire -
PEDT 2022-2025**

Rapporteur : C. ESTREMANHO

Commission plénière :
Jeudi 24 février 2022

Pièce(s) jointe(s) :
PEDT

Convocation :
3 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	20
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

14 / 03 / 2022

Publiée le :

15 / 03 / 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 09 mars 2022 à 19h30, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; A. ELMESBAHI ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; A. FICHE ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKETH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P. RICAUD.

Absents représentés :

A. BELLANGER donne pouvoir à C. MARTIN ; D. DJENAIID donne pouvoir à F. DA SILVA ; I. DOGBO donne pouvoir à M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO ; E. ZUCCHINI donne pouvoir à A. ELMESBAHI ; M. JARDAT donne pouvoir à F. DHONDT

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : S. BIBARD

Secrétaire de séance : Annie FICHE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission plénière réunie le 24 février 2022

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un nouveau Projet Educatif de Territoire afin de maintenir l'Organisation du Temps Scolaire et le cadre des objectifs fixés,

CONSIDÉRANT que le nouveau PEdT de la Ville de Villiers Sur Orge (2022-2025), est un projet conçu en partenariat avec les acteurs locaux éducatifs pour les enfants et ados,

CONSIDÉRANT que le PEdT permet à l'ensemble des acteurs du secteur éducatif de coordonner leurs actions de manière à répondre aux besoins et aspirations des enfants et ados,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le nouveau PEdT qui actualisent, les axes de travail des acteurs locaux en matière de politique éducative pour les enfants et ados.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS (C. CRUEIZE, M. POINSE, J.P RICAUD),

- **APPROUVE** le PEdT, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le dossier dudit Projet Educatif de Territoire et tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge le 09 mars 2022

Gilles FRAYSSE